



# GENRE & MONDE CARCÉRAL

## PERSPECTIVES ÉTHIQUES ET POLITIQUES



### DIRECTION

Natacha Chetcuti-Osorovitz  
Patricia Paperman

### SÉMINAIRE

Du 16 octobre 2017 au 14 mai 2018  
ENS Paris-Saclay





6

# GENRE & MONDE CARCÉRAL

*Perspectives éthiques et politiques*

## **SÉMINAIRE**

Du 16 octobre 2017 au 14 mai 2018

ENS Paris-Saclay

## **DIRECTION**

Natacha Chetcuti-Osorovitz

Patricia Paperman



©MSH Paris-Saclay Éditions, 2020.

4, avenue des Sciences, 91190 Gif-sur-Yvette  
[www.msh-paris-saclay.fr](http://www.msh-paris-saclay.fr)

ISBN 978-2-490369-05-8

## **La saillance variable du genre dans le monde carcéral : une perspective diachronique-comparative**

Manuela Ivone P. DA CUNHA

### **Introduction : quel genre de genre ?**

Les études carcérales<sup>1</sup> n'ont pas manqué d'incorporer dans leurs approches et problématiques propres des débats théoriques plus larges sur le genre, la «race» ou l'ethnicité, la classe, ainsi que sur les intersections entre ces dimensions. Le genre, cependant, a informé ces études de manière particulière. Pour commencer, la mention même de genre – ou, au contraire, l'omission d'une telle mention –, même lorsqu'elle est purement descriptive, n'est pas elle-même neutre et semble dépendre du genre de la population étudiée. Un coup d'œil sur les titres des publications qui traitent des prisons montre en général que le genre de la population incarcérée n'y est rendu explicite que lorsque la recherche est menée dans une prison pour femmes (un titre possible serait, par exemple, «Les relations alimentaires et sociales dans une prison pour femmes»). Les «prisons» tout court, c'est-à-dire sans spécifier le genre, s'avèrent en réalité, normalement, des prisons pour hommes (le titre fictif cité plus haut deviendrait alors, probablement, «Les relations alimentaires et sociales en prison»). L'exception

---

<sup>1</sup> Je tiens à remercier Natacha Chetcuti-Osorovitz et Patricia Paperman pour les discussions qu'elles ont promues au séminaire *Genre et monde carcéral. Perspectives éthiques et politiques*, IDHES – ENS-Paris-Saclay et pour l'invitation à y participer. Je remercie aussi le programme de recherche PTDC/DIR-OUT/28229/2017. Ce texte est une version modifiée et abrégée de Cunha, 2018.

à cette règle est lorsqu'une recherche sur des prisons pour hommes vise spécifiquement une comparaison avec celles des femmes.

Ce double schéma d'identification des établissements pour femmes et pour hommes dans les études carcérales internationales n'est pas un simple effet de l'énorme disproportion des taux d'incarcération des uns et des autres, les femmes étant invariablement minoritaires. De plus, c'est parce que cette minorité est, en règle générale, très faible que les prisonnières ont tendance à rester à l'arrière-plan des politiques pénitentiaires et que leur concentration dans un plus petit nombre de prisons tend à avoir des effets particuliers. On peut penser, par exemple, à la plus grande distance géographique par rapport au lieu de résidence et aux implications que cette distance engendre en termes de visites ou de temps de déplacement nécessaire lors des courtes sorties temporaires, entre autres. Ce sont des problèmes suffisamment identifiés pour que je n'aie pas besoin de m'attarder sur eux dans cet article.

Mais la mention ou l'omission du genre dans la référence aux prisons, selon qu'il s'agit du cas masculin ou féminin, est loin d'être une simple question de poids démographique relatif. Ce double schéma d'identification reflète l'asymétrie même qui a marqué le débat théorique sur la prison, un débat qui n'est pas totalement à l'abri des effets de domination symbolique et d'inégalité de genre. Dans l'histoire des études pénitentiaires, les travaux concernant le monde carcéral des hommes ont toujours établi les termes de ce débat de manière universaliste, relativement aveugle au genre, tandis que la recherche sur celui des femmes s'est développée, au contraire, sur la base même de ce critère et tend à se définir dans son ensemble par le genre. Il est vrai que la recherche sur les prisons pour hommes a cessé de négliger la dimension de genre et la prend maintenant en compte, surtout en ce qui concerne les idéologies de masculinité qui façonnent la culture carcérale dans ces institutions (Newton, 1994; Sabo, Kupers & London eds, 2001). Dans le cas des prisons pour femmes, cependant, la recherche a été entièrement structurée par le genre en tant qu'angle analytique qui préside *a priori* à l'approche de la plupart des questions.

Tout d'abord, cet angle a structuré un programme de recherche plus réflexif et attentif aux questions de représentation (Cunha, 2014). Comment représenter ces femmes? Comme des victimes ou comme des

individus pourvus d'agentivité (Fili, 2013)? L'angle du genre a également présidé à d'autres questions, telles que la nature genrée des régimes carcéraux, décrits dès lors comme fondés sur la féminité normative et la domesticité, ou comme étant plus ou moins neutres de ce point de vue (Bosworth, 1999; Carlen, 1983; Kruttschnitt & Gartner, 2005; Miller & Carbone-Lopez, 2013; McCorkel, 2003). Une autre question traitée encore sous cet angle est la culture des prisonnières, leur socialité et leurs « peines de prison ». Tout cela a été mis à la fois en relation avec les rôles et les identités de genre, et en contraste avec les versions de celles des détenus hommes (Giallombardo, 1966; Heffernan, 1972; Walker & Worrall, 2000; Ward & Kassebaum, 1965; Zaitzow & Thomas, 2003).

Globalement, la caractérisation des configurations carcérales des femmes a eu une tonalité comparative récurrente, ce qui est peut-être dû au fait que les configurations trouvées dans les prisons pour hommes ont été prises comme modèle de référence pour analyser celles des femmes. Nous pouvons prendre comme exemple la description des cultures ou sous-cultures carcérales, un sujet prédominant pendant des décennies dans l'étude des mondes sociaux intra-muros. Dans le cas des contextes carcéraux féminins, soit cette sous-culture était considérée inexistante, soit elle était présentée comme une version inversée de celle des hommes. En d'autres termes, dans le premier cas il s'agissait d'une caractérisation négative: le *manque* de cohésion et de solidarité entre les détenues (c'est-à-dire, par rapport aux formes constatées dans celles des hommes), l'*absence* de groupes, l'*absence* d'un code détenu informel, d'un répertoire local de rôles sociaux – également *absent* d'un argot de prison moins complexe (cf. Ward, 1982; Tittle, 1969; Kruttschnitt, 1981; Williams & Fish, 1974)... Dans le deuxième cas, il s'agissait d'une caractérisation par symétrie et contraste. La culture carcérale des femmes était presque entièrement réduite, dans ces études, aux pseudo-familles et aux couples homo-affectifs (cf. Selling, 1931; Heffernan, 1972; Foster, 1975; Giallombardo, 1966; Ward & Kassebaum, 1965). Ces deux configurations ont été décrites principalement comme une réponse émotionnelle à la privation affective, sans prendre en compte d'autres dimensions sociales et identitaires. On a ainsi souligné le contraste entre la nature de la socialité des prisonnières et celle des prisonniers,

dont on relevait surtout le contenu socioéconomique. Cette longue tendance à établir des contrastes symétriques entre l'expérience carcérale des femmes et celle des hommes est réductrice et a pu amener à trop simplifier des réalités bien plus complexes (Cunha, 1994). Mais cette tendance à privilégier différents paradigmes descriptifs pour rendre compte des univers carcéraux des femmes et des hommes – l'un plutôt psychologisant, l'autre plutôt sociologisant – n'était pas entièrement nouvelle. Dans une certaine mesure, elle reproduisait dans les études carcérales le chemin parcouru par les théories sur la délinquance des hommes et sur celle des femmes.

C'est vers le milieu du xx<sup>e</sup> siècle que les dimensions sociales, économiques et culturelles de la délinquance sont devenues de plus en plus reconnues. Pourtant, cette reconnaissance ne s'est pas produite de la même manière dans les théories concernant les deux genres. Les perspectives sur la criminalité des femmes restèrent longtemps imperméables à cette évolution (Smart, 1976; Heidensohn, 1985; Dobash, Dobash & Gutteridge, 1986). En termes néo-lombrosiens, on continuait à mettre plutôt en avant les fondements supposément biologiques et psychologiques de la transgression des femmes pour l'expliquer, depuis les troubles hormonaux jusqu'aux névroses. À ce propos, aujourd'hui, la reprise de certaines explications psychologiques de la criminalité a eu des répercussions, en particulier dans les prisons pour femmes, en étant à l'origine de programmes carcéraux de traitement qui tendent à redéfinir des situations sociales complexes d'exclusion dont les détenues sont atteintes – en matière de citoyenneté, logement, emploi, dépendances, violence domestique, et autres – en tant que problèmes d'adaptation cognitive à leur situation. C'est surtout dans les prisons pour femmes que, sur la scène internationale, ces programmes<sup>2</sup> sont au cœur d'une panoplie de produits pénaux qui a déjà été désignée comme « industries de réinsertion » (Carlen & Tombs, 2006).

---

<sup>2</sup> Bien qu'ils soient encore plutôt prédominants au Royaume-Uni, au Canada, en Australie et dans quelques prisons pour femmes aux États-Unis, ces programmes participent à un circuit transnational de diffusion par lequel ils se mondialisent. Pour une description détaillée de ces programmes, cf. Carlen & Tombs (2006).



Le panorama relativement plus genrocentré de la recherche sur les prisons pour femmes – ou, de toute façon, plus façonné par le genre que celui sur les prisons pour hommes – est néanmoins devenu aujourd’hui plus diversifié. Cette diversification a eu lieu pour des raisons autant théoriques qu’empiriques. Tout d’abord, il y a une reconnaissance croissante de la diversité des expériences et des identités des prisonnières en tant que femmes. En accord avec les perspectives d’intersectionnalité, on a prêté une attention plus grande à la diversité intra-catégorielle du genre. Ensuite, on s’intéresse aussi à une plus grande variété d’aspects de la vie en prison, lesquels sont venus s’ajouter aux questions de genre. Il y a eu également, enfin, des transformations dans les réalités empiriques intra et extra-muros (cf. Boutron & Constant, 2013 ; Greer, 2000 ; Mandaraka-Sheppard, 1986 ; Owen, 1998 ; Rowe, 2011). Dans ce texte, je propose d’apporter un éclairage supplémentaire à ce débat en prenant en compte l’importance variable du genre en tant que catégorie sociale et d’identité dans les prisons pour femmes. Étant donné que la saillance réelle de cette catégorie est variable, le genre doit lui aussi être historicisé à partir de ce point de vue. À cet effet, je m’appuierai sur mon travail de terrain dans la principale prison pour femmes du Portugal<sup>3</sup> au cours de différentes périodes (Cunha, 1994, 2002 et 2008). Rétrospectivement, la fin des années 1980 et celle des 1990 apparaissent comme des périodes clés dans un paysage carcéral en mutation, car elles ont révélé dans leur forme la plus prononcée différents schémas qui peuvent aujourd’hui être trouvés combinés ou reproduits dans d’autres contextes carcéraux, bien

---

<sup>3</sup> Il s’agit de l’*Estabelecimento Prisional de Tires* (dorénavant *Tires*), où j’ai conduit deux enquêtes de terrain de longue durée, avec un intervalle d’une décennie (1987-1989, 1997). Au cours de cet intervalle, la population détenue était devenue socialement et pénalement très homogène. En 1997, 76 % des femmes étaient emprisonnées pour trafic de drogue, contre 37 % dix ans plus tôt, et les délits contre les biens ne concernaient pas plus de 13 % de la population. La majorité des condamnées (69 %) purgeaient des peines de plus de cinq ans. Les prisonnières venaient de plus en plus des segments socio-spatiaux plus défavorisés, notamment de quelques quartiers populaires stigmatisés. Une proportion importante avait des parents et parentes et des voisins et voisines emprisonnées dans le même établissement ou dans d’autres établissements pénitentiaires.

que plus mitigés à certains égards<sup>4</sup>. Je vais donc me concentrer sur ces différentes configurations telles qu'elles sont apparues clairement définies au cours de ces deux moments. Dans le cas en question, ces variations se sont produites sans qu'il y ait eu de changements majeurs dans le régime carcéral, bien que, formellement, ce régime soit devenu un peu moins « genré », ou, du moins, institutionnellement plus neutre<sup>5</sup>.

### **Genre et prison : permanences et variations**

Dans d'autres travaux (Cunha, 1994 et 2018), j'ai décrit en détail comment, à la naissance de cet établissement au milieu du siècle dernier, le programme de traitement pénitentiaire des femmes était explicitement conjugué aux idéologies dominantes de genre, cherchant en conséquence à redresser moralement les prisonnières par la domesticité et la maternité. Les détenues étaient considérées comme doublement déviantes, c'est-à-dire à la fois comme des membres de la société et de leur genre. Dans le cas des femmes, « réhabiliter » signifiait les ramener à un rôle « féminin » dont elles s'étaient supposément égarées.

Le programme de traitement pénitentiaire était organisé principalement autour de deux axes. Le premier était le développement des

---

<sup>4</sup> C'est le cas, par exemple, avec la prison de Santa Cruz do Bispo (EPSCB), qui a fait l'objet récemment d'une comparaison contrôlée avec celle de *Tires* (Cunha & Granja, 2014).

<sup>5</sup> La distance entre ce qui est formellement prévu dans les dispositions légales (qui prennent en compte l'égalité des sexes) et les pratiques quotidiennes sont particulièrement visibles dans la parentalité en prison, par exemple. Les règlements pénitentiaires ont incorporé les principes de neutralité et d'égalité formelle entre les femmes et les hommes. La loi réglementant le séjour des enfants en prison est neutre et autant les mères que les pères emprisonnés sont autorisés à garder leurs enfants avec eux dans les établissements pénitentiaires jusqu'à trois ans. Pourtant, la mise en œuvre de ce principe est inégale. La logistique et les dispositions pratiques rendent la plupart des prisons pour hommes difficilement aptes à loger des enfants et il n'y a pas non plus de garderies dans les établissements pour hommes. En outre, bien que la nécessité de répondre aux « besoins spéciaux » des détenues en matière de maternité soit mentionnée dans les directives de l'État sur la parentalité en prison, il n'existe pas de référence équivalente concernant la paternité.

habitudes et des compétences domestiques. L'éventail des modalités de travail proposées en prison était en effet un prolongement de l'ordre domestique. Ces activités dites « féminines » allaient dominer encore longtemps dans l'établissement, même si cette prédominance cessa après d'apparaître comme méthode programmatique, pour devenir surtout un effet de l'inertie affectant souvent ces institutions (Goffman, 1999 [1961]). Un deuxième axe du programme d'éducation morale déterminé par des idéologies de genre consistait à tenter de cultiver chez les détenues des sentiments de responsabilité maternelle. Par exemple, la permission de garder les jeunes enfants en prison était institutionnellement justifiée par l'intention programmatique de former les mères. Plus tard, les considérations morales genrées seront éliminées du régime carcéral, cette mesure étant justifiée par l'intérêt des enfants. Cela ne signifie pas que les dispositions de genre avaient pour autant disparu du système carcéral. Elles continuèrent, en effet, à imprégner les pratiques informelles et les interactions avec les agents institutionnels. Par exemple, les détenues continuaient à être conscientes que leurs statuts de mère et de détenue étaient en quelque sorte fusionnés, et que la relation intra-carcérale avec leurs enfants était prise dans la logique disciplinaire et coercitive de l'institution totale, allant jusqu'à soupçonner que leur comportement en tant que mères était évalué au même titre que celui de détenues, puisqu'elles pensaient que cela pouvait peser dans une décision de libération conditionnelle.

La géographie du genre n'a pas cessé de marquer le système pénitentiaire, même si aujourd'hui ce n'est plus le cas dans les programmes et les dispositions légales. Ce qui est paradoxal, c'est que lorsque cette géographie présidait explicitement à une intention programmatique du traitement carcéral, c'était précisément la conformité aux définitions conventionnelles de genre qui transparissait dans les socialités des détenues. Cette conformité était clairement inscrite dans la socialité intra-carcérale elle-même, qui était très atomisée à l'époque de mon premier séjour de terrain, à la fin des années 1980. Les détenues ne se reconnaissaient ni n'agissaient comme un ensemble et elles développaient une forte rhétorique de dénigrement mutuel<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Entre autres exemples de disqualification mutuelle, une détenue pouvait justifier

La socialité se centrait essentiellement sur les liens mère-enfant et les couples homo-affectifs. Même si les détenues exprimaient l'importance de ces attachements dans le langage de l'affection et des émotions, le soutien apporté par ces relations avait aussi un aspect identitaire qui les confirmait en tant qu'êtres relationnels et, plus précisément, les inscrivait dans des rôles relationnels qui étaient des marqueurs normatifs de leur genre – comme ceux de « mère », épouse ou partenaire romantique. L'identité de genre était soulignée sur la scène carcérale, soit par la façon dont elle était mise en œuvre dans le cadre de cette socialité, soit par la façon dont elle était réitérée dans les récits des détenues, centrés principalement sur les enfants ou les partenaires, et sur la séparation de ceux-ci en tant que summum de la peine carcérale (Cunha, 1994: 156; Cunha & Granja, 2014). Dans le cas des mères détenues ayant des enfants en prison, leurs récits exprimaient une image de soi maternelle hautement idéalisée et centrée sur un thème récurrent: combien la présence des enfants les comblait et les aidait à supporter l'expérience carcérale. Le régime genré de la prison était alors amplifié par la construction discursive de genre des détenues elles-mêmes et par la manière dont elles géraient leurs identités stigmatisées.

L'environnement carcéral se prête en effet à une expérience différente de la maternité, créant de nouvelles subjectivités à travers lesquelles les détenues-mères peuvent également re-signifier leurs expériences précédentes de parentalité (Cunha & Granja, 2014; Palomar 2007: 372). Protégées des pressions immédiates de la survie quotidienne, de la pauvreté et de la violence, exposées à une variété de discours pédagogiques spécialisés, avec du temps disponible pour les enfants, les mères peuvent vivre le lien avec leurs enfants avec une intensité sans précédent et elles peuvent lui attribuer un sens qui devient désormais central. Dans un tel contexte, la maternité se trouve hyperbolisée dans les récits de l'identité personnelle, y compris dans la manière dont elle est perçue rétrospectivement ou dont elle est projetée dans l'avenir.

---

son délit comme un événement singulier produit par un ensemble de circonstances exceptionnelles, tandis qu'elle essentialisait ceux de ses codétenues comme l'expression d'une nature criminelle.

Les prisons pour femmes tendent en réalité à susciter une exaltation de la maternité, non seulement en raison du poids traditionnel de régimes accordant une importance particulière à la reproduction et à la domesticité, mais aussi parce que la notion de « père-détenu » est toujours aussi étrangère aux institutions carcérales pour hommes que celle de « mères-détenues » est centrale à celles des femmes (il suffit de penser que, normalement, il n'y a pas de crèches dans les prisons pour hommes, même si la loi est neutre de ce point de vue). Les prisons finissent par promouvoir cette exaltation parce que leur environnement met en avant la maternité et la relation mère-enfant d'une manière hautement idéalisée et déconnectée de l'expérience réelle de la maternité et du quotidien de ces femmes. En ce sens, ces institutions participent à l'essentialisation de la maternité en tant qu'un aspect naturalisé du genre et en tant qu'idéal difficilement accessible aux populations qu'elles emprisonnent. Ce n'est que derrière les barreaux que ces femmes trouvent le temps, la structure et les ressources nécessaires pour être à la hauteur de cet idéal.

D'un autre côté, c'est aussi derrière les barreaux que cet idéal contribue à accroître des sentiments de culpabilité, d'inadéquation et de dysfonctionnalité associés au rôle maternel. Il est vrai que les détenues invoquaient souvent ce rôle comme motif et justification de leur délit, dans une sorte de « technique de neutralisation » (Sykes & Matza, 1957) genrée : « Je l'ai fait pour mes enfants ; il fallait que j'aie de quoi donner à manger à mes enfants. » Néanmoins, elles avaient tendance à se blâmer elles-mêmes, et elles étaient blâmées par le personnel, non seulement pour avoir commis un délit, mais aussi pour avoir failli à leurs responsabilités maternelles.

Il s'avère que la maternité en prison, outre qu'elle était une source de sens contribuant à façonner, recréer ou réinventer l'identité personnelle, s'accompagnait aussi d'un autre effet identitaire au moment de mon premier séjour de terrain. Elle se constituait comme une ancre arrimant une identité sociale « non déviante ». Dans cette période, l'adhésion aux rôles de genre conventionnels se présentait comme un moyen viable pour protéger l'identité sociale de la stigmatisation carcérale ou pour négocier cette même stigmatisation. L'importance narrative de la « bonne mère »

était incorporée dans un récit du rejet d'une identité normative et invoquée comme synonyme de bonne citoyenneté.

Une décennie plus tard, lors de ma deuxième enquête de terrain, la maternité en tant que marqueur de genre était devenue moins saillante dans la gestion identitaire sur la scène carcérale. Tout d'abord, l'hyper-incarcération, qui découlait à l'époque de la forte répression appliquée à des quartiers urbains pauvres associés à la petite économie de la drogue, s'accompagnait de phénomènes de co-incarcération des proches et des membres du cercle de proximité de chaque détenue, ce qui est venu complexifier fortement les formes sociales et les catégories d'identité en prison (Cunha, 2002 & 2013). Dès lors, les constellations familiales intra-carcérales se sont diversifiées, ne se limitant plus aux dyades mère-enfant. La sociographie des formes relationnelles de parenté (au sens de la notion de *relatedness* de Janet Carsten ed., 2000), et l'éthique du *care* (ou du soin) qui était avant associée aux mères, incluaient maintenant des cercles plus larges de relations carcérales. D'autres codétenues, unies par des liens de parenté ou autres liens pré-carcéraux, participaient collectivement aux soins des enfants, partageant nourriture, affection et assistance.

Par ailleurs, il arrivait alors que mères et filles co-incarcérées soient toutes deux adultes et que l'éthique du *care* mobilise plus de deux générations (quand il y a des mères, des filles, et des petits-enfants). Pour cette raison, cette éthique spécifique était dorénavant incorporée dans une éthique plus large de respect, de réciprocité et d'obligations morales entre membres d'une famille, qui est comparativement plus neutre du point de vue du genre (Cunha, 2002 & 2013). Premièrement, les filles tout autant que les garçons adultes, à l'intérieur ou à l'extérieur de la prison, étaient censés respecter et soutenir leurs parents incarcérés (par des visites et d'autres formes de soutien, par exemple). À l'intérieur ou à l'extérieur de la prison, il était irrespectueux de ne pas leur faire preuve de loyauté ou de ne pas restituer le soutien reçu d'eux dans l'enfance. Deuxièmement, la stigmatisation associée à l'emprisonnement n'était plus considérée comme un problème crucial. La prison ne faisait que ratifier une marginalisation structurelle et symbolique qui s'établissait bien avant l'incarcération, affectant ces populations dans leur ensemble et de façon plus profonde qu'auparavant. La stigmatisation n'était plus négociable, que ce soit par la voie de la conformité de genre ou par une

autre. Enfin, la saillance de l'identité de genre sur la scène carcérale donnait lieu à un nouveau sentiment d'identité collective fondée sur une provenance commune depuis certains territoires urbains stigmatisés, sur des liens de parenté et de voisinage, et sur une position partagée à la base de la structure de classes. Des solidarités collectives fondées sur l'appartenance de classe et de quartier d'origine gagnaient en importance sur la scène carcérale et étaient devenues une facette importante de l'identité sociale des détenues. Une rhétorique de « communauté » était constamment affirmée dans leurs récits, réitérant l'idée que *nous sommes tous dans le même bateau*. La notion d'une communauté de destin était désormais accentuée au détriment d'autres identités (que ce soit de genre ou de « race »/ethnicité, cf. Cunha, 2010). Face à l'affirmation puissante de ces catégories collectives d'identité et d'agentivité avec lesquelles les détenues réagissaient à une marginalisation commune, d'autres niveaux d'identité tels que l'identité de genre ont été mis en second plan et sont devenus moins saillants dans la vie carcérale.

### **Remarques finales**

Bien que les prisons pour hommes aussi bien que pour femmes soient des institutions marquées par le genre, les recherches qui leur ont été consacrées ne l'ont été ni de la même façon, ni de manière équilibrée. La recherche sur les prisons pour femmes a été globalement bien plus axée sur le genre. Ce genre-centrisme était justifié en partie par la centralité historique des systèmes de genre privilégiant la reproduction et la domesticité par rapport à d'autres aspects dans la définition des régimes carcéraux pour femmes. Ces aspects genrés peuvent être amplifiés de différentes manières dans les constructions discursives de genre de la part des détenues elles-mêmes, et être stratégiquement mis en avant dans leur gestion des identités stigmatisées.

Cependant, la prédominance du genre en tant que catégorie d'identité sociale peut être hautement contextuelle, même dans des situations où il y a plus de continuité que de changement dans les régimes institutionnels genrés. Premièrement, comme nous l'avons vu, les prisons et leur monde social reflètent des changements structurels plus larges qui ont des impacts variables et produisent des formes elles aussi variables

de marginalité et de stigmatisation. Deuxièmement, les identités sociales sont situationnelles. Il est vrai que, comme le soulignent justement les perspectives d'intersectionnalité, il existe une intersection entre les appartenances de genre, de «race»/ethnicité, de classe et d'autres encore en tant que facettes d'une identité qu'on sait aujourd'hui être plurielle. Néanmoins, chacune de ces facettes peut être plus ou moins pertinente, plus ou moins saillante ou plus ou moins mise en avant dans différentes situations sociales. Même en tenant compte des structures de pouvoir et d'inégalité qui façonnent les multiples aspects de l'identité, dans certaines circonstances une facette peut apparaître effacée ou dans l'ombre d'une autre variante contextuelle de cette identité.

Les deux enquêtes ethnographiques que j'ai entreprises dans la même prison au cours de différentes décennies ont montré que, tandis que lors de la première enquête l'identité de genre occupait le centre de la scène carcérale, dix ans plus tard cette saillance cédait le pas à un nouveau sens d'identité collective et à de nouvelles formes relationnelles liées à l'hyper-incarcération et à la co-incarcération de parents et parentes, d'amis et de voisins et voisines. D'autres niveaux d'identité ont reculé vers les coulisses ou sont devenus plus silencieux face à l'émergence d'une identité collective par laquelle les détenues ont réagi à une marginalisation commune plus profonde. Les inégalités de genre ne sont pas devenues moins importantes dans la vie de ces femmes. Mais ces deux enquêtes m'ont rendu plus attentive à l'importance d'éviter de traiter le genre comme une dimension fixe du monde social et moral des prisonnières, et en conséquence à l'importance d'historiciser le genre sur plusieurs fronts dans les études carcérales.

Dans mes propres recherches, l'accent mis sur le genre a suivi le mouvement de mes interlocutrices détenues, en passant du centre à la marge de l'analyse, de la scène à l'arrière-scène. D'un point de vue analytique, la dimension de genre est restée toujours importante à la fois pour situer la participation des femmes dans la petite économie de la drogue, dont la répression était la cause principale de la forte augmentation des taux d'incarcération, mais aussi pour interroger les raisons pour lesquelles ces taux augmentaient proportionnellement plus chez les femmes que chez les hommes (cf. Cunha, 2002 & 2005). Par ailleurs, j'ai considéré



cette prison pour femmes avant tout comme une fenêtre privilégiée pour mieux saisir des processus-clés reliant les prisons à un ensemble de territoires urbains stigmatisés et économiquement déprimés, ainsi que les changements sociologiques qui ont eu lieu dans les prisons à la fin du siècle. Ce sont des mutations qui ont traversé autant les établissements pour hommes que pour femmes, mais elles ont émergé d'une manière plus concentrée, et donc plus évidente, dans celles des femmes<sup>7</sup> (cf. Cunha, 2002 & 2008).

Prises ensemble, ces deux enquêtes suggèrent qu'un accent analytique plus ou moins important sur le genre doit être décidé moins sur la base d'un programme général de recherche (théorique ou politique), que sur la base de l'importance contextuelle du genre, avérée de façon spécifique. En d'autres termes, l'accent sur le genre doit être décidé non pas *a priori*, mais être lui-même envisagé comme une question empirique, en fonction de la pertinence relative et variable du genre en tant que catégorie structurante de l'identité, de la subjectivité, et de la vie sociale.

## Références bibliographiques

BOSWORTH Mary, 1999. *Engendering Resistance: Agency and Power in Women's Prisons*, Dartmouth, Ashgate.

---

<sup>7</sup> Ces raisons ont à voir principalement avec l'homogénéité qui est venue caractériser la sociographie de la population carcérale féminine – en tout cas beaucoup plus homogène que la masculine. Bien que les détenus hommes se répartissent sur un éventail étroit d'infractions pénales, ils le sont de manière plus équilibrée. Dans le cas des femmes, la concentration est comparativement beaucoup plus élevée. En 1997, 46 % des détenus-hommes étaient condamnés pour des délits contre les biens et 34 % pour des infractions à la législation contre les stupéfiants. Dans le cas des femmes, les proportions étaient de 16 % et 69 % respectivement (*Estatísticas da Justiça, Ministério da Justiça*, 1997). Dans la prison où j'ai enquêté, par exemple, 76 % des femmes détenues ont été arrêtées pour trafic de drogue. Proportionnellement, donc, les femmes sont beaucoup plus condamnées à des peines de prison pour des faits liés à la drogue que les hommes. Et c'est précisément la spécificité sociologique et pénale de la répression de ces infractions qui a déclenché les phénomènes d'incarcération collective et concentrée dans certains territoires urbains.

- BOUTRON Camille & CONSTANT Chloé, 2013. «Gendering Transnational Criminality: The Case of Women's Imprisonment in Peru», *Signs. Journal of Women in Culture and Society* [En ligne], 39 (1), p. 177-195. Mis en ligne le 19/07/20215 (consulté le 15/09/2020). URL: <https://www.journals.uchicago.edu/doi/pdf/10.1086/670827>; DOI: 10.1086/670827
- CARLEN Pat, 1983. *Women's Imprisonment: A Study in Social Control*, London, Routledge and Kegan Paul.
- CARLEN Pat & TOMBS Jacqueline, 2006. «Reconfigurations of Penalty: The Ongoing Case of the Women's Imprisonment and Reintegration Industries», *Theoretical Criminology* [En ligne], 10 (3), p. 337-360. Consulté le 15/09/2020. URL: <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1362480606065910#articleCitationDownloadContainer>; DOI: 10.1177/1362480606065910
- CARSTEN Janet (ed.), 2000. *Cultures of Relatedness: New Approaches to the Study of Kinship*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CUNHA Manuela Ivone P. da, 1994. *Malhas que a reclusão tece. Questões de identidade numa prisão feminina*, Lisboa, Cadernos do Centro de Estudos Judiciários.
- , 2002. *Entre o Bairro e a Prisão: Tráfico e Trajectos*, Lisboa, Fim de Século Edições.
- , 2005. «From Neighborhood to Prison: Women and the War on Drugs in Portugal», in J. Sudbury (ed.), *Global Lockdown: Race, Gender, and the Prison-Industrial Complex*, New York – London, Routledge, p. 155-165.
- , 2008. «Closed Circuits: kinship, Neighborhood and Incarceration in Urban Portugal», *Ethnography* [En ligne], 9 (3), p. 325-350. Consulté le 05/08/2020. URL: [www.jstor.org/stable/24116033](http://www.jstor.org/stable/24116033)
- , 2010. «Race, Crime and Criminal Justice in Portugal», in A. Kalunta-Crumpton (ed.), *Race, Crime and Criminal Justice: International Perspectives*, New York, Palgrave Macmillan, p. 144-161.
- , 2013. «The Changing Scale of Imprisonment and The Transformation of Care: The Erosion of The “Welfare Society” by The “Penal State” in Contemporary Portugal», in M. Schlecker & F. Fleischer (eds), *Ethnographies of Social Support*, New York, Palgrave Macmillan. p. 81-101.
- , 2014. «The Ethnography of Prisons and Penal Confinement». *Annual Review of Anthropology* [En ligne], 43 (1), p. 217-233. Consulté le 15/09/2020. URL: <https://www.annualreviews.org/>

- doi/10.1146/annurev-anthro-102313-030349; DOI: 10.1146/annurev-anthro-102313-030349
- , 2018. «Onstage and Off: The Shifting Relevance of Gender in Women's Prisons», in S. Gomes & V. Duarte (eds), *Female Crime and Delinquency in Portugal: In and Out of the Criminal Justice System*, London, Palgrave Macmillan, p. 57-73.
- CUNHA Manuela Ivone P. Da & GRANJA Rafaela, 2014. «Gender Asymmetries, Parenthood and Confinement in Two Portuguese Prisons», *Champ Pénal/Penal Field* [En ligne], XI. Mis en ligne le 28/05/2014 (consulté le 05/08/2020).  
URL: <http://champpenal.revues.org/8809>; DOI: 10.4000/champpenal.8809
- DOBASH Russell P., DOBASH R. Emerson, GUTTERIDGE Sue, 1986. *The Imprisonment of Women*, Oxford, Basil Blackwell.
- FILI Andriani, 2013. «Women in Prison: Victims or Resisters? Representations of Agency in Women's Prisons in Greece», *Signs* [En ligne], 39 (1), p. 1-26. Consulté le 15/09/2020.  
URL: [www.jstor.org/stable/10.1086/670862](http://www.jstor.org/stable/10.1086/670862); DOI: 10.1086/670862
- FOSTER Thomas W., 1975. «Make-Believe Families: A Response of Women and Girls to the Deprivations of Imprisonment», *International Journal of Criminology and Penology*, 3 (1), p. 71-78.
- GIALLOMBARDO Rose, 1966. *Society of Women. A Study of a Women's Prison*, New York, John Wiley & Sons Inc.
- GOFFMAN Erving, 1999 [1961]. *Asylums. Essays on the Social Situation of Mental and Other Inmates*, Garden City, Doubleday Anchor Books.
- GREER Kimberly R., 2000. «The Changing Nature of Interpersonal Relationships in a Women's Prison», *The Prison Journal* [En ligne], 80 (4), p. 442-468. Consulté le 15/09/2020.  
URL: <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0032885500080004009>;  
DOI: 10.1177/0032885500080004009
- HEIDENSOHN Frances, 1985. *Women and Crime*, Basingstoke, Macmillan.
- HEFFERNAN Esther, 1972. *Making It in Prison. The Square, The Cool, and The Life*, New York, John Wiley & Sons Inc.
- KRUTTSCHNITT Candace, 1981. «Prison Codes, Inmate Solidarity, and Women: A Reexamination», in M. Q. Warren (ed.), *Comparing Female and Male Offenders*, Beverly Hills, Sage – American Society of Criminology, p. 123-141.

- KRUTTSCHNITT Candace & GARTNER Rosemary, 2005. *Marking Time in the Golden State: Women's Imprisonment in California*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MANDARAKA-SHEPPARD Alexandra, 1986. *The Dynamics of Agression in Women's Prisons in England*, Aldershot, Gower.
- MCCORKEL Jill, 2003. «Embodied Surveillance and the Gendering of Punishment». *Journal of Contemporary Ethnography* [En ligne], 32 (1), p. 41-76. Consulté le 15/09/2020. URL: <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0891241602238938>; DOI: 10.1177/0891241602238938
- MILLER Jody & CARBONE-LOPEZ Kristin, 2013. «Gendered Carceral Regimes in Sri-Lanka: Colonial Laws, Postcolonial Practices, and the Social Control of Sex Workers», *Signs: Journal of Women in Culture and Society* [En ligne], 39 (1), p. 79-103. Consulté le 15/09/2020. URL: <https://www.journals.uchicago.edu/doi/10.1086/670770>; DOI: 10.1086/670770
- NEWTON Carolyn, 1994. «Gender Theory and Prison Sociology: Using Theories of Masculinities to Interpret the Sociology of Prisons for Men», *The Howard Journal of Criminal Justice* [En ligne], 33 (3), p. 193-202. Mis en ligne le 26/01/2019 (consulté le 15/09/2020). URL: <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1468-2311.1994.tb00806.x>; DOI: 10.1111/j.1468-2311.1994.tb00806.x
- OWEN Barbara, 1998. *"In the Mix": Struggle and Survival in a Women's Prison*, Albany, State University of New York Press.
- PALOMAR VERA Cristina, 2007. *Maternidad en prisión*, Guadalajara, Universidad de Guadalajara e Indesol.
- ROWE Abigail, 2011. «Narratives of Self and Identity in Women's Prisons: Stigma and the Struggle for Self-Definition in Penal Regimes», *Punishment and Society* [En ligne], 13 (5), p. 571-591. Consulté le 15/09/2020. URL: <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1462474511422151>; DOI: 10.1177/1462474511422151
- SABO Don, KUPERS Terry A. & LONDON Willie (eds), 2001. *Prison Masculinities*, Philadelphia, Temple University Press.
- SELLING Lowell S., 1931. «The Pseudo-Family», *American Journal of Sociology* [En ligne], 37 (2), p. 247-253. Consulté le 05/08/2020. URL: [www.jstor.org/stable/2766543](http://www.jstor.org/stable/2766543)
- SMART Carol, 1976. *Women, Crime and Criminology: A feminist Critique*, London, Routledge & Kegan Paul.

- SYKES Gresham M., MATZA David, 1957. «Techniques of Neutralization: A Theory of Delinquency», *American Sociological Review* [En ligne], 22 (6), p. 664-670. Consulté le 06/08/2020.  
URL: <https://www.jstor.org/stable/2089195>; DOI: 10.2307/2089195
- TITTLE, Charles R., 1969. «Inmate Organization: Sex Differentiation and the Influence of Criminal Subcultures», *American Sociological Review* [En ligne], 34 (4), p. 492-505. Consulté le 15/09/2020.  
URL: <https://www.jstor.org/stable/2091959>; DOI: 10.2307/2091959
- WALKER Stephanie & WORRALL Anne, 2000. «Life as a woman: The Gendered Pains of Indeterminate Imprisonment», *Prison Service Journal*, 132, p. 27-37.
- WARD David A. & KASSEBAUM Gene G., 1965. *Women's Prison: Sex and Social Structure*, Chicago, Aldine.
- WARD Joyce, 1982. «Telling Tales in Prison», in R. Frankenberger (ed.), *Custom and Conflict in British Society*, Manchester, Manchester University Press, p. 234-257.
- WILLIAMS Vergil L. & FISH Mary, 1974. *Convicts, Codes and Contraband: The Prison Life of Men and Women*, Cambridge, Ballinger Pub. Co.
- ZAITZOW Barbara H. & THOMAS Jim (eds), 2003. *Women in Prison: Gender and Social Control*, Boulder, Lynn Rienner.



# GENRE & MONDE CARCÉRAL

## PERSPECTIVES ÉTHIQUES ET POLITIQUES

Les sciences humaines et sociales portent depuis plusieurs décennies une attention renouvelée à la prison, du fait de la place grandissante que cette institution occupe dans les discours politiques sécuritaires et dans l'économie des sociétés contemporaines. Mais cette attention s'est concentrée massivement sur le phénomène de la « sur-carcélation » qui concerne principalement la population masculine. Cet ouvrage participe à un courant de recherche différent qui marque l'émergence et le développement de travaux sur les femmes en prison, en particulier en sociologie et en histoire, dans une perspective de genre. Il vise à faire apparaître et connaître ce que l'histoire, la criminologie et les sciences humaines ont longtemps laissé dans l'ombre au travers de processus d'invisibilisation, de marginalisation, ou encore des logiques de symétrisation et de différenciation vis-à-vis de l'incarcération des hommes.

Si les figures de femmes délictueuses ou criminelles ont toujours exercé une fascination sur l'imaginaire social, la connaissance des populations de femmes incarcérées, des régimes d'incarcération institués pour les redresser et les punir, ainsi que des conditions matérielles de vie en détention n'a pas pour autant été au centre des préoccupations des chercheurs et chercheuses spécialisés. Aujourd'hui, la violence des femmes constitue un domaine de recherche en pleine expansion grâce au développement des études féministes en sociologie et en criminologie. Les six contributions réunies dans cet ouvrage donnent un aperçu de sa richesse et de son caractère heuristique. À partir de quatre thématiques distinctes sur l'incarcération des femmes, elles soulèvent de façon convergente des questions épistémologiques et méthodologiques sur le positionnement de la démarche scientifique, sur un terrain qui interpelle la fonction de la recherche productrice de connaissances dans la cité.